



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 5 juin 2019**

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Sophie JUELLE, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Jessica BRETON.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude DESRUES, Philippe LEGOUX, Florence ENCINAS, Jean LABROUSSE, Claude JOND, Stéphanie PERNOD.

PROCURATIONS : Jean LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND donne pouvoir à Sophie JUELLE, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Solange COOKE.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du code Général des collectivités territoriales, Monsieur Franck PRADEL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la SEANCE du 21 avril 2019

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 avril 2019, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 21 avril 2019 est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DE LA SEANCE DU 5 juin 2019

QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION **DE MONSIEUR LE MAIRE**

Chapitre Administration-finances

1/ Emprunt

Monsieur le Maire explique qu'afin de financer notamment les acquisitions foncières du centre ville auprès de l'EPF de la Haute Savoie, la commune doit souscrire un emprunt de 2.2 M€, montant

prévu au budget voté cet hiver.

Il propose de retenir la proposition de la Banque Postale à un taux de 1.19% sur 20 ans.

Concernant l'opération du centre village, Monsieur le Maire précise que la procédure d'expropriation est en cours pour acquérir l'ancien hôtel du Val d'Arly.

Approuvé à l'unanimité

2/ Admission état en non valeur

Monsieur le Maire présente 4 créances irrécouvrables sur demande du Trésor Public, qui demande leur annulation, pour un montant total de 1115.75€. Les dettes concernent 2 secours sur pistes, 1 facture de service périscolaire pour une famille insolvable et un droit de stationnement pour une vente.

Approuvé à l'unanimité

3/ Contrat Espaces Naturels Sensibles

M. Pierre BESSY présente le contenu de ce contrat entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB). La commune de Praz-sur-Arly y a inscrit 4 actions :

- L'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des espaces naturels sensibles du Sangle et de Véry

- La stratégie pastorale (amélioration accès Plan de l'Aar, débroussaillage au Plan de l'Aar, gestion des zones humides de Chevan et alimentation d'abreuvoirs)

- Le plan de gestion des zones humides

- L'aménagement d'une zone de stationnement aux Plans avec installation de toilettes sèches pour un futur sentier ludique.

Ce contrat global est porté par la CCPMB pour un montant de 8 M€ et sera subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 4,6M€.

Monsieur le Maire estime que c'est un contrat vraiment intéressant, tant pour le soutien aux agriculteurs que pour dynamiser nos actions en faveur de l'environnement.

Approuvé à l'unanimité

4/ Convention de travaux avec le Conseil Départemental à Tirecorde

M. Jean-Paul JACCAZ présente la convention précisant les domaines d'intervention entre la commune et le Conseil Départemental ainsi que la répartition des frais liés aux travaux à Tirecorde, pour un montant total de 329 375€, (198 894€ à la charge de la commune et 125 481€ à la charge du Département).

Approuvé à l'unanimité

Chapitre foncier - urbanisme

5/ Lancement de déclaration d'utilité publique (DUP) et expropriation Retenue collinaire / plan d'eau au lieu-dit Cassioz

Monsieur le Maire présente la demande des services de l'Etat pour les démarches d'acquisitions foncières pour le plan d'eau. Il s'agit d'approuver le dossier d'enquête préalable à la DUP conjointe à une enquête parcellaire, modifié des remarques de la Préfecture. Le Conseil Municipal doit également approuver le dossier d'autorisation environnementale.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre travaux - forêts

6/ Demande de subvention – contrat espaces naturels sensibles – accès plan de l'Aar

M. Pierre BESSY présente la demande de subvention concernant l'accès au plan de l'Aar. Les travaux d'amélioration pour faciliter le passage des troupeaux et des engins d'entretien s'élèvent à 90 360€. La subvention demandée s'élève à 54 216€ soit un reste à charge pour la commune de 36 144€.

Approuvé à l'unanimité

7/ Approbation plan de financement travaux éclairage Tirecorde

M. Jean-Paul JACCAZ rappelle que le Syane réalisera, pour le compte de la commune, la création du réseau d'éclairage public le long de la RD 1212 entre Tirecorde et le rond-point du Tétrasyre. Les travaux s'élèvent à 20 388€ dont 12 245€ à la charge de la commune et 8 143€ à la charge du SYANE.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public nocturne

M. Jean-Paul JACCAZ explique que la mairie et le Syane ont installé de nouveaux systèmes sur les réseaux d'éclairage public qui permettent, notamment, un réglage par horloges astronomiques des horaires de mise en route. Il est donc proposé d'avoir une gestion différenciée des horaires d'éclairages selon les secteurs. Certaines voies ne nécessitent pas, selon lui, un fonctionnement toute la nuit, rappelant que l'éclairage public est destiné aux piétons. Il précise aussi qu'il faut se positionner rapidement car une entreprise doit venir prochainement, certains lampadaires se mettant actuellement en route trop tôt et se coupant trop tard.

Mme Sophie JUELLE appuie les propos de M. JACCAZ.

M. Pierre BESSY précise, par ailleurs, que les nouveaux lampadaires installés dans la commune sont non seulement moins énergivore tout en éclairant mieux, mais ils sont aussi paramétrés pour

baisser leur intensité de 30% après minuit.

Il ajoute que l'extinction de l'éclairage à certaines heures n'est pas particulièrement motivé par un souci d'économies financières, mais bien par un souci écologique, cela permettant une baisse des consommations d'énergie et, surtout, une atténuation de la pollution lumineuse, qui perturbe certaines espèces animales.

Le Conseil Municipal valide le principe de couper totalement l'éclairage de certaines voies entre minuit et 6 heures du matin hors du centre village. Dans le centre urbain, rien ne sera modifié par rapport à aujourd'hui.

Défibrillateur

Monsieur le Maire annonce que le défibrillateur acheté par la mairie, d'un montant d'environ 2 000 € TTC, sera installé avant la fin de la semaine sur la façade de l'office de tourisme.

Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20 heures 42.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 7 juin 2019 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en ASSEMBLEE COMMUNALE du 5 juin 2019.

Signé : Franck PRADEL, secrétaire de séance.



Vu pour être affiché le 7/06/2019 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

